Politique de l'emploi: stratégie européenne pour un développement au niveau local

2000/2275(COS) - 07/11/2000

La commission a adopté le rapport de Fiorella GHILARDOTTI (PSE, I). Se félicitant de la communication de la Commission qui constitue un outil pratique pour les acteurs sur le terrain, elle accueille favorablement la proposition d'augmenter les références aux initiatives locales dans le cadre des lignes directrices pour l'emploi et déplore que la stratégie européenne pour l'emploi ne soit pas encore assez connue aux niveaux régional et local. Elle juge positif que la Commission ait associé les autorités locales lors de l'élaboration du document visé. La commission estime que ce processus de dialogue doit se poursuivre pour qu'il y ait cohérence entre les mesures prises par les autorités locales et régionales concernées - qui ont un rôle essentiel dans la promotion de l'emploi au niveau local - et l'action des institutions européennes et, partant, un impact maximal sur la création d'emploi. Elle suggère que ces autorités organisent régulièrement des conférences "régions-villes" et installent à tous les niveaux des unités de coordination pour s'assurer que leurs actions sont compatibles avec l'objectif de la création d'emplois. Le rapport se félicite aussi du fait que la nouvelle génération des Fonds structurels soutienne les initiatives locales et établisse un dispositif de capital risque à fins sociales mais regrette par contre que l'enveloppe financière consacrée à soutenir des approches novatrices ait diminué. Davantage d'efforts devraient être déployés pour stimuler la participation d'entreprises à des initiatives novatrices au niveau local. Les PME ont notamment un rôle crucial à jouer dans la mise en ouvre des stratégies locales pour l'emploi et les grandes entreprises pourraient également y apporter une contribution vitale, en parrainant, par exemple, d'autres entreprises. La commission demande la création et la gestion, au niveau local, de sites Internet appariant l'offre et la demande sur le marché du travail dans une région déterminée ; demande aux États membres de recourir aux initiatives lancées à titre expérimental entre les partenaires sociaux dans des régions choisies pour le marasme socio-économique qui les caractérise ; et de soutenir le développement du "troisième système" en vue de faciliter de nouvelles formes d'entrepreneuriat et des passerelles entre secteurs public et privé.